

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/093

CIRCULATION ALTERNEE RUE DE LA COLME TRAVAUX RENOUVELLEMENT DE REGARD COMPTEUR EAU

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SUEZ EAU FRANCE SAS à Anzin, qui va réaliser des travaux de renouvellement de regard de compteur d'eau rue de la Colme,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée manuellement aux abords des travaux sis 2 rue de la Colme, à compter de ce jour et ce pour une durée de 7 jours.

Art 2 : Les dépassements seront interdits pour tous les véhicules au droit des travaux, et ce pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SUEZ
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 04 avril 2025
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



(Signature)
Daniel DESCHODT.